

FEDERATION DES SOCIETES DE TIR DE LA GRUYERE

REGLEMENT POUR LA COUPE DU DISTRICT DE LA GRUYERE

1.- But

La coupe de la Fédération a pour but de cultiver la camaraderie et l'amitié entre les tireurs, de permettre aux sociétés de notre région de mieux se connaître et de promouvoir le tir de compétition.

2.- Participation

Chaque société de tir, membre de la Fédération des Sociétés de Tir de la Gruyère, peut participer à cette coupe. Elle inscrit pour le début du concours autant de groupes qu'elle désire.

3.- Formation des groupes - armes

3.1. Appartenance aux sociétés

Les tireurs doivent être membre de la société de tir avec laquelle ils concourent pour la coupe de la Fédération et doivent avoir accompli avec cette section également le tir obligatoire et le tir en campagne.

3.2. Composition des groupes et mutations

Un groupe est composé de 5 tireurs d'une même société. La composition des groupes est de la compétence des sociétés. La formation définitive du groupe doit être inscrite sur la feuille de stand avant le début du tir. Un tireur ne peut tirer que dans un seul groupe.

Lors de chaque tour éliminatoire, une seule mutation est autorisée.

Aucune mutation n'est autorisée entre la demi-finale et la finale.

3.3. Nom du groupe

Chaque groupe portera un nom qui sera choisi par la société.

4.- Inscription

Les inscriptions pour le premier tour éliminatoire se feront selon les instructions du comité de la Fédération qui fixera la date limite. Les inscriptions tardives ne seront plus prises en considération.

5.- Déroulement des tours préliminaires

5.1. Dispositions générales

Pour chaque éliminatoire, 2 groupes de sociétés différentes sont confrontés. Le perdant est éliminé pour le reste du concours de l'année.

5.2. Calendrier

La Fédération établit chaque année le calendrier des différents tours.

5.3. Tirage au sort et place de tir

Le tirage au sort incombe au comité de la Fédération. Le tir a lieu sur les installations du premier groupe tiré.

5.4. Présentation au tir

Chaque groupe doit se présenter au complet lors du tir. Aucun tireur suppléant ne peut participer au concours. La société organisatrice désignée fixe la date et l'heure de tir dans la limite des dates fixées.

5.5. Exécution du tir

Les deux groupes confrontés tirent ensemble. Chaque groupe doit disposer au minimum d'une cible. Le programme est tiré par chaque tireur en maximum 18 minutes, soit 90 minutes pour le groupe complet.

5.6. Nombre de groupes

Premier tour : tous les groupes inscrits tirent. Si le nombre inscrit n'atteint pas 64 groupes, un ou des bulletins blancs seront introduits.
Deuxième tour : la moitié des groupes ayant tiré le premier tour ; mais au minimum 32 groupes participent au deuxième tour.
Troisième tour : la moitié des groupes ayant tiré le deuxième tour.
Seuls 8 groupes seront admis en demie finale, si le nombre de groupe qualifié à l'issue du troisième tour dépasse 8 groupes, les groupes ayant obtenu les moindres résultats seront éliminés.

6.- Organisation des 3 tours et prise en charge des frais

6.1. Obligations de la société organisatrice

La société organisatrice prend la responsabilité du bon déroulement de la rencontre. Elle supporte les frais de mise à disposition de son personnel et de ses installations.

6.2. Obligations du groupe opposé

Le groupe opposé mettra à disposition de la société organisatrice un secrétaire chargé du contrôle du bon déroulement de la rencontre.

7.- Tours finaux

Les tours finaux s'organisent avec une demi finale et une finale.

7.1. Participants

La demi finale se tire avec 8 groupes. La finale avec 4 groupes.

7.2. Déroulement

Les tours finaux se déroulent dans un stand désigné par le comité de la Fédération, stand qui compte au minimum 4 cibles électroniques ou 6 cibles manuelles. Ils se tirent sur une demie journée. La Fédération s'efforcera de mettre en place un tournus dans les sociétés pour l'organisation de cette finale.

7.3. Organisation

L'organisation de la finale relève de la compétence de la Fédération. La société qui reçoit les tireurs met à disposition ses installations et son personnel. Une indemnité raisonnable fixée par le comité de la Fédération lui sera versée.

La mise en place d'une buvette relève de la société qui l'exploite à ses risques et périls.

7.4. Classement - Prix

Le 1^{er} groupe classé sera le champion de la coupe.

En principe, des médailles or – argent et bronze récompenseront les tireurs des 3 premiers groupes et les 3 premiers groupes recevront un prix.

Le 50 % de la finance d'inscription sera utilisé pour la dotation de la finale.

(Exemple : encaissement Frs 1200.00 = 15 médailles à Frs 20.00 = Frs 300.00, 1^{er} prix Frs 120.00, 2^{ème} prix Frs 100.00, 3^{ème} prix Frs 80.00)

8.- Programme, armes, positions, munition

8.1. Programme à tirer dans l'ordre et sans interruption

3 coups d'essai

5 coups, coup par coup sur cible A/10

5 coups, feu de vitesse en 90 secondes sur cible A/5

5 coups, coup par coup sur cible A/5

8.2. Egalités

Les égalités lors des éliminatoires et des finales sont partagées comme il suit :

1. les meilleures passes individuelles du groupe
2. les coups profonds du groupe

8.3. Armes et positions

Toutes les armes sont admises et le groupe peut être composé de différentes armes. Toutefois, au maximum 2 fusils standards ou armes libres seront admis par groupe.

Arme libre	- à genou
Fusil standard	- couché bras franc
Mousqueton avec et sans ring	- couché bras franc
Vétéran et Senior vétéran au mousqueton	- appui autorisé
Fusil d'assaut 57	- appui médian
Fas 90	- sur bipied

8.3. Munition

Chaque groupe amène sa munition aussi bien dans les éliminatoires que dans les finales.

9.- Finance

Finance d'inscription

Une finance d'inscription sera versée par chaque groupe au moment de l'inscription. Le montant est fixé par le comité de la Fédération.

La Fédération est responsable de la gestion financière de cette compétition. Elle décide librement des dépenses en fonction des recettes.

10.- Résultats - contrôle

La Fédération s'occupe des résultats et du contrôle.

- h Elle nomme un responsable de la coupe de la Fédération
- h Elle enregistre les inscriptions
- h Elle procède au tirage au sort avant chaque éliminatoire
- h Elle donne les instructions précises aux sociétés pour l'envoi des résultats
- h Elle contrôle le bon déroulement des éliminatoires
- h Elle établit le palmarès après chaque tour et le communique aux sociétés avec le tirage au sort du tour suivant
- h Elle dresse les classements lors de la finale.

Elle veille au bon déroulement de ce concours dans toutes ses phases.

11.- Dispositions finales

Les infractions au présent règlement entraîneront automatiquement la disqualification du groupe.

Pour le reste, les prescriptions de la FST s'appliquent.

Toute plainte est à adresser au responsable de la Fédération qui la traite avec le comité dans les jours qui suivent pour ce qui concerne les trois premiers éliminatoires, immédiatement lors de la finale.

Approuvé lors de l'assemblée des délégués du 21 février 1997.

Le président

Jean-Louis Romanens

La secrétaire

Nicole Pugin